

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 13,
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

PARAISANT LE MARDI

INSÉRIONS :

Annunces 25 Cent. la ligne
Réclames 50.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10
ÉDOUARD ROUYEYRE, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 4.
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 4. près la pl. Masséna
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

ABONNEMENTS :

Un An 12 Francs
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

POUR L'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco, le 13 Janvier 1880

Le Prince a reçu du Saint-Père une réponse à la lettre de félicitations adressée par Son Altesse Sérénissime à Sa Sainteté, à l'occasion de la nouvelle année.

Le Prince, en réponse à la notification du décès de S. A. S. Madame la Princesse Caroline, a reçu des lettres de :

- S. M. le Roi des Belges;
- S. M. le Roi de Saxe;
- S. M. I. et R. A. l'Empereur d'Autriche et Roi de Hongrie;
- S. Exc. le Président de la Confédération Helvétique;
- S. A. R. le Grand-Duc de Mecklembourg-Schwérin;
- S. A. R. le Grand-Duc de Mecklembourg-Strélitz;
- S. A. R. le Grand Duc de Bade;
- S. A. S. le Prince de Schwarzbourg-Rudolstadt;
- S. A. S. le Prince de Reuss-Greiz;
- S. A. S. le Prince de Lippe-Detmold;
- S. A. S. le Prince de Liechtenstein.

NOUVELLES LOCALES

A l'occasion du décès de S. A. S. Madame la Princesse Caroline, la Cour de Wurtemberg a pris le deuil pour trois jours et la Cour d'Italie pour dix jours.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. l'abbé Borghini, organiste de la Cathédrale, enlevé hier soir à l'affection des siens et de ses nombreux amis, après quatre jours d'une courte et cruelle maladie. M. l'abbé Borghini était un artiste distingué; sa modestie égalait son talent. Sympathique et bon, il était très aimé à Monaco, et sa mort sera aussi vivement ressentie par toutes les personnes qui le connaissaient que par le clergé, qui perd en lui un de ses membres les plus dignes.

Les obsèques de M. l'abbé Borghini auront lieu à la Cathédrale, demain mercredi, à 9 heures et demie.

Le premier grand concert instrumental de la saison a eu lieu samedi dernier, avec le concours de

MM. Taffanel et Paul Viardot, deux grands artistes que nous avons déjà applaudis à Monte Carlo.

Il est impossible de tirer de la flûte des sons plus purs et plus suaves que ne le fait M. Taffanel. Ce n'est pas un instrument qui chante sous ses doigts agiles, c'est un rossignol qui charme l'auditoire par ses mélodies multiples. Nul artiste n'exécute mieux les difficultés et après la fantaisie sur la *Juive* et les variations sur un thème de *Marie Stuart*, M. Taffanel a été l'objet d'une ovation flatteuse et bien méritée.

M. Viardot est un artiste sympathique, jeune; il possède cette assurance que donne seule le véritable talent. On voit qu'il est sûr de sa méthode comme de son violon. Nous aimons peu le choix de son premier morceau: *Scènes de ballet*, de Bériot, qui ne nous a pas semblé digne de l'interprète; mais il a ravi l'auditoire par ses *Variations* d'Haydn, de Léonard, qui lui ont valu des applaudissements unanimes.

L'orchestre a été brillant. Une ravissante marche turque de Michaëlis, *La ronde qui passe*, morceau plein de couleur et d'originalité, qui obtient chaque fois un très légitime succès, a eu les honneurs du *bis*.

Après-demain (jeudi, 2^e grand concert instrumental: on y entendra M. Jules Piedeleu, violon solo du Casino de Vichy et du Grand-Théâtre de Nantes. On fait les plus grands éloges du talent de M. Piedeleu, qui est professeur au Conservatoire de Nantes; M. le capitaine Voyer, pianiste, et M. Turban, 1^{er} clarinette solo des concerts du Conservatoire et du Grand-Opéra de Paris.

Les artistes de la troupe d'opéra que nous devons entendre dans quelques jours seront bientôt tous à Monaco. Annonçons l'arrivée de MM. Faure et Duchesne, de M. Mansour et des artistes des chœurs dont il est le directeur. M^{me} Miolan-Carvalho est attendue ce soir.

L'année 1880 est, comme on sait, bissextile.

La fête de Pâques tombe cette année le 28 mars; c'est une avance d'environ dix jours sur la date moyenne de cette solennité religieuse. En 1879, elle s'est trouvée reculée jusqu'au 13 avril et, en 1878, au 21 du même mois. Jamais, depuis l'adoption du calendrier grégorien, elle n'avait été célébrée aussi tard. Cependant, en 1886, elle le sera davantage: elle tombera le 25 avril, limite extrême qui ne sera plus atteinte avant l'année 1943. Ces différences

s'expliquent, comme on sait, par ce fait que, d'après les décisions des conciles, les Pâques des chrétiens ont lieu chaque année le premier dimanche qui suit la pleine lune, après l'équinoxe du printemps.

Pâques tombant cette année le 28 mars, le mercredi des cendres arrive le 11 février et le carnaval durera seulement trente-sept jours, de la fête de l'Épiphanie au mardi-gras à minuit.

Il y aura, en 1880, quatre éclipses de soleil, dont une totale et une autre annulaire, et deux éclipses de lune.

Le *Constitutionnel* publie l'article suivant, dû à la plume de M. Boniface Demaret. Doyen de la presse parisienne, M. Demaret a conservé toute sa jeunesse; son style n'a rien perdu de l'élégance et du coloris de la jeunesse. Monaco connaît depuis longues années cet écrivain distingué, qui affectionne notre pays et y vient tous les hivers se reposer des fatigues d'une carrière bien remplie et se préparer à de nouveaux travaux:

Il y a à peine un mois que la saison hivernale est commencée sur le littoral méditerranéen, et déjà Monaco compte une quantité considérable d'étrangers; les hôtels, dont le nombre va toujours croissant, sont remplis; les villas nouvellement construites à la Condamine, aux Moulins, partout, sorties de terre comme par enchantement, sont louées même avant d'être complètement achevées; le commerce local, sous l'essor de cette affluence inaccoutumée, a pris une extension du meilleur augure. De tous côtés s'ouvrent de splendides magasins, où l'on retrouve tout le confort désirable. Sous ce rapport encore, Monaco méritera une fois de plus ce nom de Boulevard de Paris, qui lui a été si souvent donné.

La Société des bains de mer est dirigée, on le sait, avec la plus intelligente habileté. Rien de ce qui peut attirer, charmer et retenir les étrangers n'est négligé dans ce ravissant Eden. A l'imposant aspect de la vieille cité monégasque, aux sites pittoresques des quartiers de la Condamine et des Moulins qui formeront bientôt autant de villes distinctes, on a joint récemment de nouveaux embellissements qui font de la Principauté le plus ravissant séjour qu'il soit possible d'imaginer.

Il est difficile de décrire ce qui a été fait pour rendre plus beaux encore le Casino et ses environs. Que de transformations! Que de magnificences! Des jardins féeriques, de merveilleuses plantations, ajoutés à ce palais splendide qu'a élevé Charles Garnier, un lac, une rivière, une grotte, des avenues superbes et de magnifiques palais ont transfiguré le vieux plateau des Spelugues.

Là, outre les merveilles d'un climat et d'une végétation incomparables et celles de l'art, poussé à ses dernières limites, la musique, la comédie, se donnent rendez-vous chaque hiver pour la grande satisfaction des auditeurs d'élite, qui entendent et revoient sur cette scène les premiers artistes de Paris et du monde entier. Un orchestre, digne de la plus grande scène lyrique, y interprète les œuvres des maîtres, sous la direction de M. Accursi, l'un des plus habiles des chefs présents.

Enfin la pelouse du tir aux pigeons réunit, deux ou trois fois par semaine, une foule élégante et cosmopolite. Les grands concours internationaux commenceront les 14 et 17 de ce mois; les 19 et 20, le grand prix de 20,000 fr.; les 22 et 24 janvier, 17 et 18 mars, tous

CHRONIQUE DU LITTORAL

les vendredis, concours avec prix de 2^e série. Les prix, au nombre de vingt-six, seront des œuvres d'art, d'une grande valeur en argent, dues au talent des premiers artistes.

Une église placée sous le vocable de Saint-Charles Borromée, patron du souverain qui gouverne cet heureux pays, s'élève au centre du beau quartier des Moulins, comme un témoignage de la reconnaissance des Monégasques envers le divin Créateur, qui a prodigué, pour ce pays privilégié, les plus rares trésors de la nature.

Quel délicieux séjour que la Principauté de Monaco pour les hommes de goût aux élégants loisirs, pour les artistes et littérateurs, pour ceux qui aiment et comprennent les grands spectacles de la nature, qui recherchent les plaisirs délicats, une société choisie, un ciel toujours bleu, des horizons toujours variés ! Comme ils y trouvent cet *otium cum dignitate* dont parle le poète, uni aux charmes de la liberté la plus complète et aux garanties de l'ordre le plus parfait.

À Monaco, en effet, l'autorité ne se fait sentir que par sa prévoyance et ses bienfaits. Sous un Prince tel que Charles III, on se sent heureux de vivre sans préoccupations, dans l'oubli des agitations de la politique, des revers de la veille, des catastrophes du lendemain.

S'inspirant des vues de son souverain, M. le baron de Boyer de Sainte-Suzanne, un administrateur justement populaire, formé en France par l'exercice des plus hautes fonctions, et digne émule du baron Haussmann, applique son expérience et ses lumières à développer les divers services, et, avec le goût et la générosité traditionnelle dans sa famille, il exerce l'hospitalité la plus noble et la plus aimable.

La colonie d'hommes éminents, d'artistes, de littérateurs qu'attire et que ramène chaque année la beauté de climat, trouve auprès de lui l'accueil le plus empressé et, si étroites que soient les frontières, Monaco offre à ses hôtes les réceptions d'une cour où la grâce s'unit à la grandeur et à la bonté et celles de salons officiels que lui envierait plus d'une grande ville.

N'insistons pas davantage sur tous les attraits de cette ravissante Principauté. Il y a six semaines, on célébrait la fête du Prince Charles III. Cette solennité vraiment populaire, a eu un éclat plus grand encore que les années précédentes. On y a vu combien ce peuple aime son Prince et combien le Prince aime son peuple.

TIR AUX PIGEONS

CONCOURS BI-HEBDOMADAIRES

Vendredi 9 janvier 1880

Foule élégante dans l'enceinte du tir et sur les terrasses du Casino.

POULE D'ESSAI. — 20 fr. chaque. — 1 Pigeon à 27 mètres.

Partagée entre MM. Cholmondeley-Pennell et le capitaine Tart (8 sur 8).

PRIX DES MOULINS. — Un Objet d'Art, ajouté à une Poule de 50 fr. chaque. Au second, 30 % sur les entrées. — 5 Pigeons à 27 mètres.

1^{er} prix, objet d'art, M. Orban (7 sur 7) ;

2^e prix, M. le baron de Saint-Trivier (6 sur 7).

33 tireurs.

GRANDS CONCOURS INTERNATIONAUX

Des 14, 17, 19, 20, 22 et 24 Janvier 1880

1^{er} jour, Mercredi 14 Janvier

GRANDE POULE D'ESSAI

Un Objet d'Art, ajouté à une poule de 100 fr. chaque. Le second recevra 25 0/0 ; le troisième, 15 0/0 pris sur les entrées. — 5 Pigeons à 24 mètres. — 2 Pigeons manqués entraînent la mise hors concours.

2^e jour, Samedi 17 Janvier

PRIX D'OUVERTURE

Un Objet d'Art et 2,000 fr., ajoutés à 100 fr. d'entrée. Le second recevra 35 0/0 ; le troisième, 25 0/0 ; le quatrième, 15 0/0 pris sur les entrées. — 5 Pigeons à 25 mètres. — 2 Pigeons manqués entraînent la mise hors concours.

3^e et 4^e jour, Lundi 19 et Mardi 20 Janvier

GRAND PRIX DU CASINO

Un Objet d'Art et 20,000 fr., ajoutés à 200 fr. d'entrée. Le second recevra 4,000 fr. sur le prix et 25 0/0 des entrées ; le troisième, 2,000 fr. et 25 0/0 ; le quatrième, 1,000 fr. et 15 0/0. 12 Pigeons : le premier jour, 5 pigeons à 26 mètres ; le second, 7 pigeons à 27 mètres. Le gagnant de ce même prix en 1879 reculera de 1 mètre. — 4 Pigeons manqués entraînent la mise hors concours.

Nice — A l'occasion des courses, la Compagnie P.-L.-M. délivrera, du 17 au 20 janvier inclusivement, des billets d'aller et retour des gares ci-après à Nice aux conditions suivantes :

	1 ^{re} classe 2 ^e classe 3 ^e classe		
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Cannes	5 10	3 80	2 80
Golfe-Juan	4 10	3 10	2 30
Antibes	3 30	2 45	1 80
Vence-Cagnes	2	1 45	1 10
Le Var	» 95	» 75	» 55
Villefranche-sur-Mer	» 95	» 75	» 55
Beaulieu	1 15	» 85	» 60
Eza	1 65	1 25	» 90
Monaco	2 65	2	1 40
Cabbé-Roquebrune	3 45	2 60	1 90
Menton	4 10	3 10	2 30
Vintimille	5 95	4 45	3 25
Grasse	8 40	6 30	4 60

Ces billets d'aller et de retour donneront le droit de circuler dans tous les trains, à l'exception des trains *express*, et leurs coupons de retour seront valables jusqu'au dernier train de la journée du 21 janvier.

Les voyageurs porteurs desdits billets auront la faculté de descendre à la gare du Var, située à proximité du champ de courses, et de repartir de cette gare sans changement de prix.

— Le *Phare du Littoral* annonce que la Banque de France a supprimé définitivement le billet de cinquante francs. Le commerce regrettera, croyons-nous, cette mesure, le billet de cinquante francs comme celui de vingt francs, étant des plus commodes pour les chargements par la poste.

— M. le Directeur des Postes et Télégraphes à Nice nous informe qu'un bureau télégraphique vient d'être créé à Utelle (Alpes-Maritimes).

COURSES DE NICE 1880

Premier jour. — Lundi 12 janvier

Prix du Conseil Municipal

Course de haies.

Basque, à M. le baron Finot ; Atchett 1^{er}.

Passedax, à M. Balensi ; Summers 2^e.

Noirmoutiers, à M. Balensi ; Oxford 3^e.

7 chevaux partants.

Prix de Monaco « La Coupe »

Grand steeple-chase. — Handicap.

Cap, à M. le baron Finot ; Atchett 1^{er}.

Le Nageur, à M. Balensi ; Summers 2^e.

Rapural, à M. Macksey ; Goddard 3^e.

Kirtling, à M. Coward ; Cawethorn 4^e.

8 chevaux partants.

Prix du Conseil Général

Steeple-chase. — A réclamer.

Camarade, à M. Macksey ; Goddard 1^{er}.

Tentation, à M. Balensi ; Summers 2^e.

Gavroche, à M. Delhomme ; West tombé.

3 chevaux partants.

Prix de Villefranche

Course plate. — A réclamer

Oiseleur, à M. Balensi ; Summers 1^{er}.

Pomme d'Api, à M. Askinson ; Goddard 2^e.

Lord Chief Justice, à M. Diggles ; Weaver 3^e.

5 chevaux partants.

Deuxième jour. — Jeudi 15 janvier

Prix de Monte Carlo

Grande course de haies. — Handicap

7,500 fr., pour tous chevaux. Entrée. 250 fr.; forfait, 100 fr., et 25 fr. seulement s'il a été déclaré le 30 décembre, à midi, chez M. Mèrelle. Au second, 1,000 fr.; au troisième, 500 fr. (sur le prix). Distance, 2,800 mètres environ.

Prix du Chemin de fer

Course de haies. — A réclamer.

3,000 fr., dont 1,500 fr. offerts par la Compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, à réclamer pour 7,500 fr. Entrée, 100 fr., forfait, 25 fr. Au second, 500 fr. (sur le prix). Distance, 2,000 mètres environ.

Prix du Cercle Masséna

Steeple-chase. — Handicap.

4,000 fr., offerts par le Cercle Masséna pour tous

chevaux. Entrée, 150 fr., forfait, 25 fr. Au second, 500 fr. (sur le prix). Distance, 2,800 mètres environ.

Prix de Beaulieu

Course-plate. — A réclamer

1,500 fr., pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays, ayant, avant le moment de la course, pris part à une course à obstacles, et étant à réclamer pour 7,500 fr. Distance, 1,900 mètres environ.

Troisième jour. — Dimanche 18 janvier

Prix de S. A. S. le Prince de Monaco

Course de haies. — Handicap libre.

2,000 fr., offerts par S. A. S. le Prince de Monaco, pour tous chevaux ayant couru à Nice en 1880 (12, 15 janvier). Entrée, 150 fr. Au second, 500 fr. (sur le prix). Distance, 2,200 mètres environ. Le handicap sera publié le 16 janvier.

Prix du Var

Course de haies ou steeple-chase. — A réclamer.

3,000 fr. Les conditions de ce prix seront publiées le second jour de la réunion.

Engagements jusqu'au vendredi 16 janvier, à midi, chez M. Ad. Dennetier, hôtel Chauvin, à Nice.

Grand Prix de Nice

Steeple-chase. — Handicap libre.

10,000 fr., offerts par la Ville de Nice, pour tous chevaux ayant couru à Nice en 1880 (12, 15 janvier). Entrée, 250 fr. Au second, 1,500 fr.; au troisième, 1,000 fr.; au quatrième, 500 fr. (sur le prix). Tout gagnant, après la publication des poids (16 janvier), prendra 3 kil. de surcharge. Distance, 4,200 mètres environ.

Prix d'Eze

Course plate

1,000 fr., ajoutés à un Sweepstakes de 125 fr. chaque ; forfait, 25 fr., pour tous chevaux ayant couru à Nice (course plate ou à obstacles), 12, 15, 18 janvier 1880, sans avoir, jusqu'au moment de la course, touché 1,500 fr. comme 1^{er} ou 2^e. Poids : 4 ans, 74 kil. 1/2 ; 5 ans et au-dessus, 76 kil. (Décharge supplémentaire de 1 kil. 1/2 pour les juments et les hongres.) Les chevaux à réclamer pour 6,000 fr. recevront 3 kil. de décharge ; pour 4,500 fr., 6 kilog. ; pour 3,000 fr., 9 kil. ; pour 1,500 fr., 12 kil. Ceux qui ne seront pas mis à réclamer prendront 3 kil. 1/2 de surcharge. Distance, 1,200 mètres environ.

Engagements jusqu'au vendredi 16 janvier, à midi, chez M. Dennetier, hôtel Chauvin, à Nice. Il sera fait remise du forfait pour les chevaux qui ne seront plus qualifiés au moment de la course.

— A l'occasion du Carnaval de Nice, la Compagnie P.-L.-M. organise un train de plaisir partant de Paris le 5 février et y retournant le 12 du même mois.

La même Compagnie après s'être entendue avec les Compagnies de chemins de fer italiennes, prépare pour les fêtes du Carnaval et de la semaine sainte, des trains de plaisir de Paris à Rome avec arrêts facultatifs à Turin, Gènes, Florence et Pise.

Pour la semaine sainte, un train partira de Lyon et se rendra en Italie par la voie de Marseille.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco.)

Paris commence à sortir un peu de cette fièvre éternelle pendant laquelle il s'agit, se presse, se bouscule et se donne tant qu'il peut de cette vie du dehors dont il raffole. Les boulevards vont cesser d'être encombrés par les petites boutiques des marchands ambulants, et les faiseurs de tours vont abandonner le haut du trottoir pour regagner les carrefours. De la Madeleine à la Bastille, vous ne pourrez plus trouver, en chemin, votre bonne aventure pour deux sous, ni apprendre votre horoscope conjugal pour cinq centimes, et les magiciens du ruisseau ne joueront plus triomphalement de leurs baguettes.

Déjà on rencontre moins de passants ayant aux mains des sacs de bonbons noués par des faveurs affriolantes. Les sucreries ne courent plus les rues avec autant d'empressement. Dans les boutiques, on trouve à qui parler : on n'est plus heurté, bousculé, renvoyé sans merci d'un comptoir à l'autre. On n'est plus obligé de prendre d'assaut les omnibus, de se disputer les fiacres : le mouvement, le vacarme qui

sentaient la fête s'éteignent peu à peu, et dans quelques jours Paris aura repris son train ordinaire. Mais c'est égal, quel temps étrange que celui des étrennes et quel curieux spectacle que celui de ce peuple semblant devenu riche en entier tout d'un coup et vidant ses poches à qui mieux mieux !...

L'Opéra a recommencé ses bals masqués et parés. Cette fois, Fahrbach, l'auteur de la célèbre polka sur laquelle on a adapté la non moins célèbre chanson : *Qu'il est beau Nicolas, ah! ah! ah!* a son orchestre en pendant à celui d'Arban. C'est la seule attraction de ces bals qui, dans la nouvelle salle de la rue Auber, n'ont plus rien de leur passé gai, vivant, tapageur, endiablé de l'Opéra de la rue Lepelletier. Les danseurs costumés s'y montrent de plus en plus rares, et la surveillance rigoureuse qu'on impose à leurs ébats leur fait, de beaucoup, préférer les bals secondaires de Cremorn — ex-Valentino — ou de Tivoli, où leur fantaisie chorégraphique a le champ libre.

Sans la réapparition de *Don Juan*, à l'Opéra, avec M^{mes} Krauss, Heilbronn et M. Maurel, le *great event* lyrique du moment, le Paris mondain n'aurait pas trouvé, cette semaine, une occasion de se réunir et de faire toilette. Les salons sont toujours obstinément fermés et il faut le prétexte d'un anniversaire de famille pour qu'on allume les lustres, et encore en petit comité. Sans des fêtes de charité comme celle, par exemple, au profit des Espagnols, organisée sous le patronage de la reine Isabelle à l'hôtel Continental, le 23 janvier, on n'aurait pas l'occasion de danser, à Paris.

Les théâtres se chargent à peu près seuls de faire les frais de l'existence du soir à Paris. En ce moment, ils font feu partout de pièces nouvelles, et il ne se passe point de soir sans première représentation. J'avoue que je fais assez peu de cas de ces soirées-là : au parterre, des claqueurs ; dans le cintre, des claqueurs ; à tous les points où l'opinion publique pourrait se faire jour, par hasard, des claqueurs ; dans les loges des gens paralysés par le billet donné, les amis, les parents, les fournisseurs, les compatriotes du directeur et de l'auteur, les restaurateurs des mêmes, toutes les actrices du théâtre qui sont venues là en grande toilette pour pleurer ou pour sourire officiellement, des auxiliaires de toute espèce ; au foyer, dans les corridors, des critiques accablés de l'ennui que cause une de ces pièces sans idée, ni style, comme on en joue tant aujourd'hui et qui, le lendemain, écrivent que cette même pièce est tout ce qu'il y a de plus saisissant au monde, qu'elle aura un retentissement prodigieux, que l'auteur a relevé l'art dramatique, que tout Paris, que toute la France voudra voir ce chef-d'œuvre : voilà ce qu'on appelle une première représentation ; on finit par se lasser de ce spectacle et par brûler la politesse aux théâtres.

Un homme de beaucoup d'esprit constatait que c'est le feuilleton qui a tué le comédien, comme il a tué la comédie, la tragédie, le drame, l'opéra, le ballet. Tant qu'on n'aura pas tordu le cou à la réclame, le théâtre déperira ; c'est elle qui le mine, qui le ronge, qui le dévore comme un ténia.

On en est venu à ne plus pouvoir parler des comédiens naturellement et tranquillement. Au lieu d'écrire, par exemple, que X... a convenablement joué tel rôle et qu'on est assez content de R... dans tel personnage, on dira que notre grand X... a creusé, ciselé, fouillé tel rôle, et que R... a été sublime de vérité dans tel personnage. Les plus mauvais acteurs, des emphatiques, des enroués, des hurleurs, deviennent, grâce à la presse, des prodiges de talent et de génie. Toutes les actrices sont des divinités, des merveilles d'intelligence, de beauté, de distinction. L'éloge coule à pleins bords, faussant la vérité, le goût et le jugement.

Pour raviver le théâtre, il faudrait supprimer les comptes rendus officiels des pièces dans la presse. L'art dramatique gagnerait à voir disparaître cette critique banale qui mesure tout à la même aune, le vaudeville, la tragédie, le drame, la facétie, le ballet, la féerie, qui donne autant d'importance à une turlupinade des Folies-Marigny qu'à une œuvre sérieuse du Théâtre-Français, qui confond les genres, impose à l'art une égalité menteuse et se fait ventre de tout ce qui lui tombe sous la plume. De cette façon, on ne parlerait plus des mauvaises pièces et quant aux bonnes, pour les signaler, il n'est pas besoin d'un

compte rendu officiel et obligatoire.

En attendant que cette révolution se produise dans les rapports de la presse et du théâtre, je constaterai le très vif et très légitime succès obtenu par les *Voltigeurs de la 32^{me}*, la nouvelle opérette de Robert Planquette, à la Renaissance. M^{me} Jeanne Granier et Desclauzas ont eu les honneurs de la soirée.

Le Théâtre-Français cumule les honneurs et l'argent. MM. Got et Coquelin aîné viennent de recevoir l'ordre de François-Joseph, et la part de bénéfice de chaque sociétaire, pendant l'année qui vient de s'écouler, est de vingt-cinq mille francs environ à ajouter à chaque traitement. L'année précédente, chaque sociétaire avait reçu quarante-deux mille francs de bénéfice. Le métier de comédien, vous voyez, à notre époque, vaut celui d'agent de change.

A l'Odéon, on monte à grand renfort de décors et de mise en scène les *Noces d'Attila*, par M. Henri de Bornier, l'auteur de la *Fille de Roland*, un des derniers tenants de l'art noble au théâtre. Les *Noces d'Attila* paraissent devoir être le firman qui ouvrira les portes de l'Académie Française à M. de Bornier.

BACHAUMONT.

VARIÉTÉS

De l'origine des monnaies

Suite et fin. — (Voir le numéro 1119.)

Nous passons sur les transformations subies par les monnaies juives ; nous ferons seulement remarquer que nous n'avons constaté nulle part que les Juifs aient fabriqué des espèces d'or. Ils ne se servaient que de pièces étrangères. Sous leurs derniers rois, les figures gravées sur les monnaies d'argent et de cuivre changeaient à la volonté de ceux qui en commandaient la fabrication : ainsi s'est conservée la mémoire des actions les plus remarquables.

Les plus anciennes pièces, ayant une forme appréciable, dont on puisse parler, sont des pièces frappées par les diverses communautés grecques. Là s'est créé et développé un art monétaire qui, quoique encore barbare, a, dès l'origine, une valeur artistique qui n'a point été dépassée.

Jusqu'à Artaxercès I^{er}, la monnaie persane porte la figure du roi agenouillé, lançant le javalot. Aussi Agésilas disait-il qu'il avait été vaincu par trente mille archers, c'est-à-dire trente mille pièces d'or à l'effigie de l'archer, pièces dont les Perses avaient payé leurs alliés grecs pour le trahir.

Les Macédoniens mentionnent toujours le nom du souverain ; mais ils ne cherchent pas à donner son portrait pour type.

Sous Alexandre I^{er}, le type est un homme marchant à côté d'un cheval et tenant deux lances à la main.

A partir d'Archélaüs I^{er}, la tête ou les attributs d'Hercule se retrouvent presque toujours, mais le nom du souverain est sur toutes les pièces.

La découverte d'importantes mines d'or et d'argent, sous le règne de Philippe, opère une grande révolution monétaire en Grèce, en mettant à la disposition de ce prince des métaux précieux qu'il monnaie.

Les pièces fabriquées par Philippe et celles d'Alexandre, son successeur, ont eu un très grand succès. Le nom de *Philippe* fut donné à certaine pièce d'or mentionnée sans cesse par les historiens latins.

Les statères de Philippe ont servi de modèle aux monétaires de la Gaule et de beaucoup d'autres pays.

Les Gaulois, qui avaient traversé la Grèce, pillé le temple de Delphes et pénétré jusqu'en Asie, rapportèrent dans leur pays des monnaies grecques qu'ils cherchèrent à imiter. Le goût d'imitation de cette monnaie fut tel que nous la retrouvons dans toute la période romaine et jusqu'à la fin du moyen âge (*), se défigurant et se transformant, il est vrai, mais reconnaissable encore pour un numismate expert.

Pendant que la circulation monétaire arrivait en Grèce à son apogée, se répandait en Asie Mineure, à Carthage, en Gaule, en Espagne, à Marseille, les Romains en étaient encore réduits à de lourdes pièces, grossièrement alliées de cuivre et autres métaux grossiers. Après avoir, eux aussi, commencé par le lingot,

(*) On la voit encore à Chartres en 1400. Les chevaux sont changés en stries vagues ; l'œil est une petite croix. Au revers, les chevaux et les roues du *bigè* primitif sont peu à peu changés en un ornement bizarre qui ressemble à un bouquet de fleurs. Cependant, en mettant cette pièce de Chartres à côté du Philippe primitif, on reconnaît dans le dessin barbare de cette pièce les traits qui la relient à son origine.

qu'ils appelaient *as rude*, ils étaient arrivés à l'*as grave* ou plaque de métal représentant une figure ; ces plaques pesaient environ un kilogramme.

Longtemps, la monnaie resta inconnue, informe. Il fallut les relations de Rome avec Carthage, la Grèce, la Gaule, pour la modifier.

Jusqu'aux empereurs, il n'y eut pas de monnaie d'Etat. Aucun des clans, cornélien, fabien, cécilien, flaminien, portien, n'avait voulu renoncer au droit de battre monnaie. De là, des variétés innombrables de pièces. Les uns, imitant les Grecs et les Macédoniens, avaient adopté le quadrigé ; les autres, les têtes d'Apollon, de Minerve, de Junon, etc. La famille Julia avait la tête de Vénus, dont elle prétendait descendre ; Aquilius Florus, une fleur ; Flavius Purpureo, une coquille. Chacun suivait sa fantaisie. Ces monnaies étaient aussi couvertes de légendes et de monogrammes rappelant ou le nom ou la devise de celui qui les faisait frapper, et le nom du monétaire.

Sous les empereurs, le revers des monnaies fait ordinairement allusion aux actes historiques les plus récents, et leur suite est par conséquent d'une grande utilité pour contrôler les assertions des écrivains (*). On y trouve également la représentation exacte des costumes, des ornements, des armes et d'une foule d'ustensiles en usage.

Presque tous portent la couronne de lauriers. Néron a une couronne radiée, Probus un casque, Constantin un diadème. Quant aux légendes, elles abondent en appellations pompéiennes. Ici, c'est *Pontifex Maximus, Dominus noster* ; là, *Princeps juventutis* ; ailleurs, *Pater patriæ*, sans compter les noms destinés à rappeler les victoires et les victimes : *Britannicus, Germanicus, Dacius, Gothicus*, etc.

Mais, au point de vue de la fabrication, ces monnaies, étant de plus en plus falsifiées, la fixation du poids et de la valeur des pièces devint tout à fait illusoire. Malgré les ordonnances renouvelées des empereurs, la monnaie d'or cessa d'être considérée comme une monnaie véritable.

Caracalla, par deux mesures, qui furent encore aggravées par ses successeurs, commença la crise monétaire romaine du III^e siècle. La première fut une diminution brusque du poids de l'aureus, avec la prétention de lui maintenir, par de rigoureuses pénalités, sa valeur primitive ; la seconde fut la fabrication d'une monnaie de billon émise comme argent, quoiqu'elle n'en contint que 6 %, et même finit par n'être plus que du cuivre lamé (saussé).

« Pendant presque tout un siècle, fait inouï dans l'histoire et dont on a peine à comprendre la possibilité, dit M. F. Lenormand dans son remarquable ouvrage : *la Monnaie dans l'antiquité*, on frappa sans règle fixe la monnaie d'or, qui était la base et l'étalon de tout le système métallique. Les pièces ne furent plus regardées que comme des fragments de lingots, estampillées à l'effigie impériale, et ne purent plus être acceptées dans le commerce que la balance à la main. »

Constantin, continuant l'œuvre ébauchée de Dioclétien, remit l'ordre dans cet inextricable chaos, en rendant à la monnaie d'or un poids fixe et exact. Mais, pour ramener la confiance dans le public, il dut rendre aux pièces d'argent un titre excellent et une valeur intrinsèque conforme à leur valeur nominale.

C'est à cet empereur qu'est due la loi qui défendait de refuser, de rogner les sols d'or et d'en exposer de faux, sous peine de mort par le feu ou par quelque autre supplice. Ce fut la première loi contre les faux-monnayeurs.

Constantin, ayant embrassé la religion chrétienne, fit graver la croix sur son casque, son bouclier et ses enseignes, ainsi que sur les monnaies. Il institua aussi à Constantinople des fonctions — *comes sacrarum largitionum*, littéralement : *comte des largesses sacrées* — correspondant à celles d'intendant des finances.

Faisons, pour terminer, une remarque qui ne manque point d'intérêt : pendant toute la durée de la République, les Romains ne fabriquèrent de monnaie d'or que dans des cas exceptionnels. Au reste, à cette époque, les monnaies de la République ne représentaient pas à beaucoup près toute la circulation du numéraire en Italie ; les grandes opérations commerciales se réglaient en lingots et au poids.

Jusqu'à César, il n'y eut de monnaies d'or romaines

(*) La monnaie d'or et d'argent pouvait être frappée directement par ordre de l'empereur ; mais le Sénat s'était réservé la monnaie de bronze, qui porte habituellement la trace de ses délibérations : S. C. Cette dernière, très répandue dans les pays occupés par les Légions, est la seule que beaucoup de personnes aient eue sous les yeux. Ses dimensions varient depuis celles du décime actuel, en usage sous les Césars, jusqu'à celle du centime, usitée surtout à partir du règne de Gallien, et même au-dessous. Les oboles des colonies romaines, celles de Marseille, etc., ont ordinairement la dimension et le poids d'un des grammes de cuivre employés aujourd'hui dans les assortiments des marchands en détail.

que celles frappées dans les provinces, par les généraux, en vertu de leur *imperium* et pour le service de leurs armées.

Nous bornons à l'empire romain cette étude, qui exigerait des volumes si l'on voulait la continuer, même succinctement, jusqu'à nos jours.

Nous n'ajouterons qu'un mot : les préoccupations des souverains de l'antiquité relativement à la fabrication, à la valeur et à la falsification des monnaies se retrouvent à chaque page dans l'histoire.

C'est ainsi qu'au moyen âge, saint Louis, le vrai héros de l'époque, « prince aussi pieux que brave », rendit une ordonnance, singulièrement favorable au commerce, qui donna cours à la monnaie royale dans la France entière, interdisant en même temps la monnaie des quatre-vingts seigneurs qui avaient le droit d'en frapper hors de leurs terres respectives. (V. Duruy).

Plus tard, nous voyons Philippe le Bel défendant aux seigneurs de faire de la monnaie (1312) (*), en fabriquant lui-même et interdisant « sous peine de corps et de bien » d'importer des espèces étrangères et d'essayer les monnaies du roi (**).

Enfin nous renvoyons nos lecteurs, pour ce qui concerne les monnaies de la Principauté de Monaco, à un savant article de M. Ch. Jolivot, paru dans l'Annuaire de 1879 : c'est ce qu'on a fait de plus complet jusqu'à présent.

L'Administrateur-Gérant : A. DALBERA.

VENTE PAR LICITATION

En vertu de l'ordonnance rendue sur requête par monsieur le Président du Tribunal Supérieur de la Principauté, à la date du dix-neuf décembre mil huit cent soixante-dix-neuf, et sur la mise à prix fixée par monsieur l'Avocat Général,

Il sera procédé, le vingt-quatre janvier prochain, à dix heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, à la vente aux enchères publiques des quatre lots restant d'une pièce de terre dénommée domaine de Roqueville, sise à Monaco, au quartier de la Costa, confrontant, au nord, à la ruelle de Moneghetti (Turbie); au midi, à l'avenue de la Costa, et, à l'ouest, à M. Alexandre de Zlotnicki; ces quatre lots portant les numéros 5, 6, 32 et 33 du plan de lotissement déposé au greffe du Tribunal Supérieur.

La vente de ces lots sera faite au mètre carré, suivant les accords qui seront faits entre les acquéreurs et les vendeurs, à l'audience des criées. La mise à prix est de quarante francs par mètre carré, pour les lots n^{os} 5 et 6, et vingt-cinq francs le mètre carré, pour les lots 32 et 33.

La pièce de terre dont il s'agit dépend des successions réunies de monsieur François-Christophe-Edmond de Kellermann, duc de Valmy, et monsieur le comte Paul de Fersen. Elle est aujourd'hui la propriété de madame Henriette de Kellermann, fille unique héritière de monsieur le duc de Valmy, susnommé, épouse auto-

(*) Ces seigneurs étaient : les comtes de Nevers, le duc de Bretagne, le prieur de Sauvigny, les comtes de la Marche, de Sancerre, de Charenton, le vicomte de Brosse, le sire d'Urec, les seigneurs de Vierzon, de Château-Raoul, de Château-Vilain, de Méhan, l'archevêque de Reims, les comtes de Soissons, de Saint-Paul, l'évêque de Maguelonne, le comte de Rethel, le vicomte de Limoges, l'évêque de Clermont, le comte du Mans, l'évêque de Laon, les comtes d'Anjou, de Vendôme, de Poitiers, de Blois, le seigneur de Châteaudun, le comte de Chartres, l'évêque de Meaux, l'évêque de Cahors, le seigneur de Fauquembergue, le duc de Bourgogne.

(**) Le 13 janvier 1315, le roi, après avoir pris l'avis des villes, fit venir à Paris un règlement de toutes les monnaies ayant cours dans le royaume. Voici un fragment de ce curieux document, basé sur les ordonnances de saint Louis :

« Item, ledit monsieur saint Louis commanda que nul ne prit en sa terre fors que pur tournois et parisais, sauf ce qu'il commanda, parce que le peuple doutait qu'il ne fût assez de monnoie de tournois et de parisais, que aucunes autres monnoies, qui lors étoient en cours, fussent prises et mises pour certain prix, jusques à certains temps; et nous autres si voulons, ordonnons et commandons que nul ne mette en notre royaume fors que purs.

« Deniers tournois. — Deniers parisais. — Mailles tournoises. — Mailles parisais. — Bourgeois forts pour trois mailles parisais. — Bourgeois singles ou simples pour un petit tournois. — Mailles bourgeoises pour une maille tournoise, gros tournois d'argent pour douze tournois petits, mailles d'argent pour quatre tournois petits, car plus ne valent.

« Item, parce que c'est notre entente et volonté de garder en toute matière les ordonnances de monsieur saint Louis, nous avons fait regarder en nos registres sur le fait des monnoies de de l'or, et avons trouvé qu'il fit faire le denier d'or qu'on appelle à l'agnel, et le fit faire et ajuster le plus léablement qu'il put, et qu'il eut cours dix sols parisais tant seulement, et plus ne vaut-il en regardant à la valeur qu'argent vaut; et pour ce que nous voulons en tout garder et ensuivre ses ordonnances, nous voulons qu'ils ne cuèrent que pour dix sols parisais tant seulement, fors que jusqu'à Pâques prochain venant, pour garder notre peuple du moins de dommage que nous pourrions et pour eux en délivrer, nous voulons qu'ils cuèrent pour dix sols parisais, et la Paques prochaine venue, il ne cuera que pour dix sols parisais tant seulement. »

risée de monsieur Marino Caraccioli, prince Ginetti, demeurant et domiciliés ensemble à Rome, et des enfants mineurs de monsieur le comte de Fersen, monsieur Paul-Alexis, comte de Fersen, et mademoiselle Olga de Fersen, placés tous les deux sous la tutelle de monsieur Alexis Grégoriwicht de Plestcheyeff, capitaine de husards dans la garde impériale russe, domicilié à Monaco.

Monsieur le prince et madame la princesse Ginetti et monsieur de Plestcheyeff ayant élu domicile chez monsieur Leydet, avocat audit Monaco.

Madame la princesse Ginetti, libre de ses droits, s'étant jointe volontairement [aux mineurs pour faire procéder à la vente.

Le cahier des charges, contenant les clauses et conditions de la vente de la pièce de terre dont il s'agit, a été déposé au greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté le vingt mars mil huit cent soixante-seize.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^e de Loth ou à M^e Leydet, avocats audit Monaco.

EXTRAIT

D'un contrat passé devant M^e Henri Leydet, notaire à la résidence de Monaco, soussigné, assisté de témoins, à la date du cinq janvier mil huit cent quatre-vingt, enregistré audit Monaco, le sept du même mois, folio quarante-quatre, verso, par monsieur Wurmser, qui a reçu trois francs, contenant Société pour l'exploitation de l'hôtel des Anglais, à Monte Carlo, entre monsieur Charles Gemmer, natif de Lanfenselden (ancien duché de Nassau), demeurant à Monaco, d'une part;

Et monsieur Frédéric Wasmus, natif de Wahle (Brunswick), demeurant aussi à Monaco, d'autre part, Il a été extrait ce qui suit :

La Société formée entre MM. Gemmer et Wasmus est en nom collectif; sa durée est fixée à dix-huit années, qui ont commencé le premier décembre mil huit cent soixante-dix-neuf pour finir le trente novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

La raison de commerce de la Société est : Charles Gemmer et C^{ie}; chacun des associés peut en faire usage, et ils ont tous deux la gestion et l'administration de la Société.

La mise en Société est de trente-cinq mille francs pour chacun des associés. Cette mise de fonds a déjà été opérée par chacun d'eux.

Tout pouvoir a été donné au porteur d'un extrait pour faire publier.

Extrait par ledit M^e Leydet, notaire, de la minute dudit acte de Société.

Monaco, le douze janvier mil huit cent quatre-vingt. H. LEYDET, notaire.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 5 au 11 Janvier 1880

GOLFE JUAN.	t. la Fortune, fr., c. Moute,	sable.
ID.	b. le Charles, id., c. Allègre,	id.
ID.	b. Thérésine, id., c. Hebert,	id.
ID.	b. Antoinette-Victoire, id., c. Fornero,	sable.
ID.	t. Volonté-de-Dieu, id., c. Davin,	id.
ID.	b. Virginie, id., c. Isoard,	id.
ID.	t. St-Vincent, id., c. Julien,	id.
CAGNES.	b. l'Heureux, id., c. Massa,	gravier.
ID.	b. Deux-Sœurs, id., c. Massa,	id.
GOLFE JUAN.	b. Virginie, id., c. Isoard,	sable.
ID.	b. Antoinette-Victoire, id., c. Fornero,	sable.
ID.	t. St-Pierre, id., c. Giraud,	id.
ID.	t. la Fortune, id., c. Moute,	id.
ID.	b. le Charles, id., c. Allègre,	id.
GOLFE EZA.	b. l'Assomption, id., c. Barral,	chaux.

GOLFE JUAN.	t. Volonté-de-Dieu, id., c. Davin,	sable.
ID.	b. Thérésine, id., c. Hebert,	id.
NICE.	ch. à vap. le Commerce, id., c. Lambert,	passag.
ONEGLIA.	b.-g. Liguria, ital., c. Oreglio,	vin et caroub.
ST-TROPEZ.	cutter St-Joseph, fr., c. Palmaro,	vin.
GOLFE JUAN.	t. St-Pierre, id., c. Giraud,	sable.
ID.	t. Volonté-de-Dieu, id., c. Davin,	id.
ID.	t. la Fortune, id., c. Moute,	id.
ID.	b. le Charles, id., c. Allègre,	id.
ID.	t. St-Vincent, id., c. Julien,	id.
ID.	b. Thérésine, id., c. Hebert,	id.
ID.	b. St-Joseph, id., c. Raybaud,	id.
ID.	b. l'Alexandre, id., c. Ricord,	id.

Départs du 5 au 11 Janvier 1880

GOLFE JUAN.	t. St-Pierre, fr., c. Giraud,	sur lest.
ID.	b. l'Alexandre, id., c. Ricord,	id.
ID.	t. la Fortune, id., c. Moute,	id.
ID.	b. le Charles, id., c. Allègre,	id.
ID.	b. Thérésine, id., c. Hebert,	id.
ID.	b. Antoinette-Victoire, id., c. Fornero,	sur lest.
VILLEFRANCHE.	b. Virginie, id., c. Isoard,	id.
GOLFE JUAN.	t. Volonté-de-Dieu, id., c. Davin,	id.
ID.	t. St-Vincent, id., c. Julien,	id.
VILLEFRANCHE.	b. l'Heureux, id., c. Massa,	id.
ID.	b. Deux-Sœurs, id., c. Massa,	id.
ID.	b. Virginie, id., c. Isoard,	id.
GOLFE JUAN.	b. Antoinette-Victoire, id., c. Fornero,	sur lest.
ID.	t. la Fortune, id., c. Moute,	id.
ID.	t. St-Pierre, id., c. Giraud,	id.
ID.	b. le Charles, id., c. Allègre,	id.
ID.	t. Volonté-de-Dieu, id., c. Davin,	id.
ID.	b. Thérésine, id., c. Hebert,	id.
VILLEFRANCHE.	b. l'Assomption, id., c. Barral,	id.
NICE.	ch. à vap. le Commerce, id., c. Lambert,	passag.
MENTON.	cutter St-Joseph, id., c. Palmaro,	vin.
GOLFE JUAN.	t. Volonté-de-Dieu, id., c. Davin,	sur l.
ID.	t. St-Pierre, id., c. Giraud,	id.
ID.	t. la Fortune, id., c. Moute,	id.
ID.	b. le Charles, id., c. Allègre,	id.
ID.	b. Thérésine, id., c. Hebert,	id.
NICE.	ch. à vap. le Commerce, id., c. Lambert,	passag.

L'étude de M^e Valentin, Notaire, successeur de M^e Bellando de Castro, est maintenue, 5, Place du Palais, à Monaco.

Terrains, Maisons et Villas à vendre

prêts hypothécaires. S'adresser, pour renseignements, à M^e Valentin, notaire, 5, Place du Palais, à Monaco.

SUCCURSALE
DE LA
BOULANGERIE ANGE ROUSSEAU
Ouverture depuis le 1^{er} Octobre
Rue des Princes, à la Condamine
Spécialités, Farine, Fleur de Gruau
CROISSANT, ZUBACK, PAIN VIENNOIS
PAIN MOLLET, RUSSE, ANGLAIS ET DE SEIGLE
PORT A DOMICILE

M^{me} ASÉ Leçons d'Italien et de Français. English spoken. Maison Colombara, aux Moulins, Monaco.

MONACO — Imprimerie du Journal de Monaco 1880

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. (Hauteur de l'observatoire, 65 mètres)

Janvier	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer.					TEMPERATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					TEMPERATURE moyenne de la mer	HUMIDITÉ RELATIVE moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL	
	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir					
	4	770.5	770.8	770.6	771.1	771.6	8.5	10.7	9.2	7.4					7.3
5	73.1	73.3	74.1	74.1	74.1	8.4	10.7	9.8	8.1	7.3	12.5	74	de 0 à N 0 faible	beau, soir voilé	
6	74.6	74.2	73.2	72.3	72.1	8.1	10.1	10.5	8.3	7.8	12.2	68	calme	très beau	
7	73.7	73.9	72.8	71.8	72.3	9.9	10.8	11.3	8.4	7.6	12.7	72	id. s. SO	id.	
8	71.8	70.4	69.6	69.2	69.1	7.3	10.4	10.3	7.8	8.6	12.7	82	SE	beau	
9	70.4	70.1	69.6	69.2	69.2	8.1	10.1	9.4	7.1	7.1	12.2	78	O SO	très beau	
10													calme	id.	
DATES															
Températures extrêmes															
Maxima { 11.1 11.5 11.1 12.1 10.6 10.2															
Minima { 5.4 5.1 6.1 5.5 5.5 4.7 5.5															